



SOPRAGGLO
LONGROY

9 Route de Blangy
76260 LONGROY
Tél : 03 22 60 21 17 Fax : 03 22 60 21 15

Bon No : 002040487	1ere Gachée : 10:08 (1) Quantité : 8.00 m3	Date : 04/02/2026 BPE2601307443	Zone : ZONE 01
Client : RISCH RISCH		Réf. commande(2) :	Véhicule : WW852PN MAILLARD
76117 Incheville		Chantier : MERS LES EBETHENCOURT SUR GRANDE RUE BETHENCOURT SUR MER	Chauffeur : FABIEN FABIEN BERTH
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin	DEPART chantier
13:30		RETOUR centrale	ATTENTE 00:00
Quantite Origine : 8.00 m3 Quantite Restante : 0.00 m3 Livree Reelle : 8.00 m3		CONSEILS DE SECURITE: Xi:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures	
Code Formule PLANISOPC30	Désignation(6)(8) BPS NF EN 206 A2/CN	Certification	Classe d'exposition(3) XF1, XC3, XC4, XD1 (
Ciment(type et classe) CEMII/A -LL 42.5R CE CP2NF	Additions(type) CV	Dosage(C+Ka)(5) 400	Résistance caractéristique(4) C 30/37
Appellation commerciale : C30/37 XF1(F) D12 SF1 II42.5		Carac. complementaire :	TEMPERATURE : 7°C
Propriétés spécifiées :			
SERVICES	ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)	LIVRAISON RECEPTIONNEE	
FIBRE STRUX		Nom: Signature du client:	
Ajout d'ingrédients sur chantier(9): Type et quantité: Demandeur:		Signature:	

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cubes.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non